



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69
mairie@haulchin.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DES RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT

RUE DE LA PYRAMIDE

ESPACE CARTIGNY

Monsieur le Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Vu le Code de la Route et en particulier les articles R44 et R225,

Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de branchement électrique réalisés par SADE CGTH – ESCAUPONT (rue de la Cockerie – ZAE les Bruilles – 59278 Escaupont),

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pour assurer la sécurité nécessaire,

ARRÊTE

Article 1 : Les restrictions de stationnement, énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet du mardi 1^{er} août 2023 à la fin des travaux (durée de la réglementation : 15 jours).

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : La signalisation nécessaire matérialisant ces restrictions sera placée par les soins et sous la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par Monsieur le Directeur Général des Services dans les conditions habituelles. Les infractions à ses dispositions seront constatées et dans les conditions réglementaires par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, le 1^{er} août 2023

Le Maire,
Bruno RACZKIEWICZ

